

DMSOI
11, rue de la Compagnie
97487 Saint Denis Cedex

N/Réf. D●I/2012-078

Le Port, le 10 juillet 2012

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'avis en date du 6 juillet 2012, et relative au rejet de déchets de poisson en mer, j'ai le plaisir de vous confirmer que votre proposition de fixer la distance minimale desdits rejets à 2.5 milles en mer nous semble bien répondre à l'objectif du projet d'arrêté préfectoral.

Afin d'étudier la pertinence de cette limite, nous avons produit une carte bathymétrique et deux cartes courantologiques que je vous joins.

Ces cartes sont issues du projet HYDRORUN, en cours d'achèvement, financé par l'Etat, le fonds européen FEDER, le Conseil Régional de La Réunion, l'Office de l'Eau de La Réunion et Ifremer, et dont l'objectif est de développer des modèles hydrodynamiques couvrant l'intégralité du pourtour de l'île.

La limite des 2.5 milles au-delà du zéro des cartes marines, placée sur les 3 cartes jointes nous montre que les profondeurs au-delà de cette limite sont quasiment partout supérieures à 200 mètres (atteignant même plus de 1000 mètres en de nombreux secteurs), ce qui est un gage d'une bonne dispersion des rejets.

Il n'y a qu'au niveau du « sec » de St Paul que cette limite se situe entre les isobathes -50 et -100 mètres, mais cette « faible » profondeur est en quelque sorte compensée par l'orientation des courants qui poussent vers le large (qu'il s'agisse des courants de surface, ou des courants moyennés sur la hauteur de la colonne d'eau), et favorisent donc la dispersion.

En d'autres secteurs, et notamment le long de la côte est de l'île, les courants de surface ou moyennés sur la colonne d'eau présentent parfois un caractère « plaquant » à la côte, mais les profondeurs sont telles que la dispersion des rejets semble y être assurée.

En espérant que ces quelques éléments répondront à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Ronan LE GOFF
Délégué Ifremer pour l'Océan Indien

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

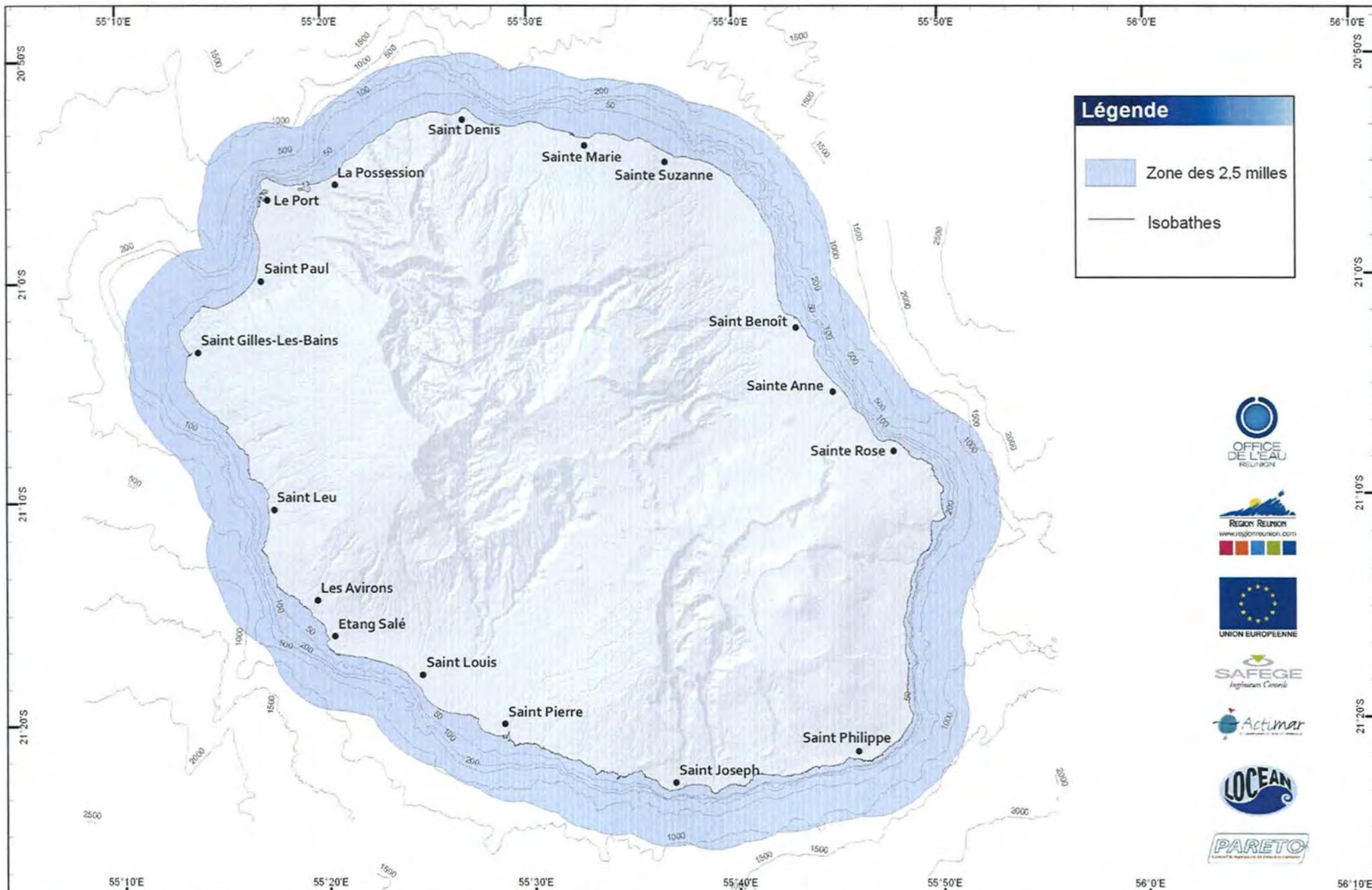
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Réunion
B.P. 60
97822 Le Port cedex
La Réunion

téléphone 00 262 42 03 40
télécopie 00 262 43 36 84
<http://www.ifremer.fr/lareunion>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>



Légende

- Zone des 2.5 milles
- Isobathes



Bathymétrie autour de La Réunion

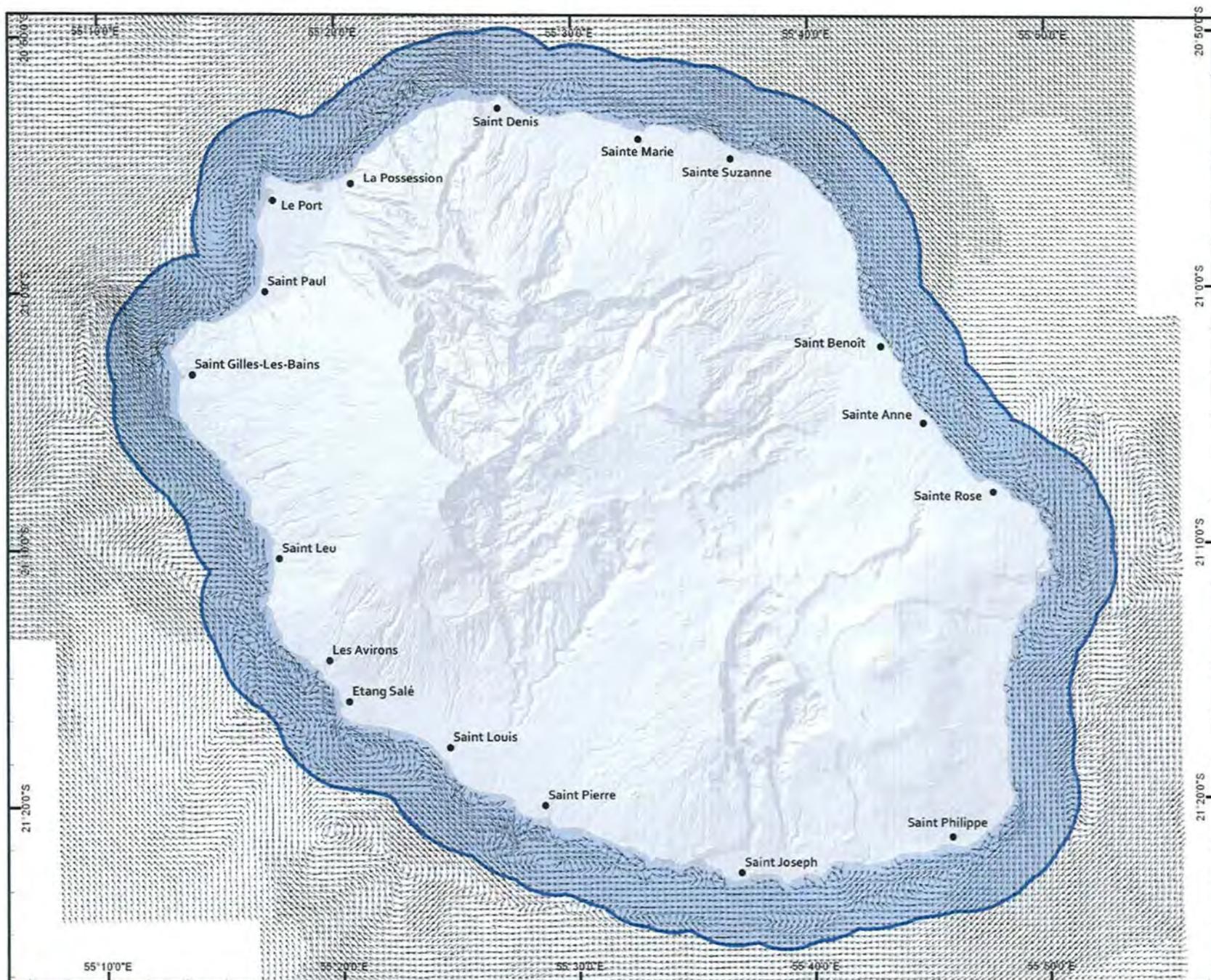


Sources : IGN, SHOM, Ifremer, Campagne J-F Ohler (2005), Forever (2006), Litto3D (2010), Safège, Actumar

Ifremer Délégation océan Indien

Auteur(s) : Laurence Maurel Date: 10/07/2012

ATLAS - Bathymétrie 2012



Légende

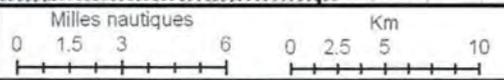
 Zone des 2,5 milles

Courant maximal

- Mètres/seconde
-  0 - 0.2
 -  0.2 - 0.5
 -  0.5 - 0.8
 -  0.8 - 1.1
 -  1.1 - 1.4
 -  1.4 - 1.7
 -  1.7 - 2



Intensité et direction du courant barotrope maximal
 Modélisation sur 10 années (Hydrorun)



Sources : IGN, SHOM, Ifremer, Campagne J-F Ohler (2005), Forever (2006), Litto3D (2010), Safege, Actimar

Ifremer Délégation océan Indien
 Auteur(s) : Laurence Maurel Date: 07/10/2012
 ATLAS - Courantologie 2012



Légende

 Limite 2,5 milles

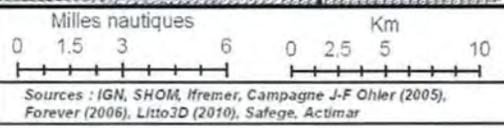
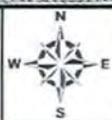
Courant maximal

Mètres/seconde

- ↑ 0.2 - 0.5
- ↑ 0.5 - 0.8
- ↑ 0.8 - 1.1
- ↑ 1.1 - 1.4
- ↑ 1.4 - 1.7
- ↑ 1.7 - 2



Intensité et direction du courant de surface maximal
 Modélisation sur 10 années (Hydrurun)



Ifremer Délégation océan Indien

Auteur(s) : Laurence Maurel Date: 07/10/2012

ATLAS - Courantologie 2012